

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2696**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) d'une partie du tènement immobilier situé 84, avenue Lacassagne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2696**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) d'une partie du tènement immobilier situé 84, avenue Lacassagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier de 44 925 mètres carrés situé 84, avenue Lacassagne à Lyon 3°, cadastré sous le numéro 40 de la section BN et constituant l'ancienne friche RVI.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du site, la Communauté urbaine se propose de mettre à disposition de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB), par bail emphytéotique, la partie nord du tènement immobilier, afin de permettre à cette dernière d'y installer son campus professionnel, ce projet étant en lien avec la relocalisation des enseignements de la SCI SEPR-AFPIA sur ce site.

Il s'agit d'une superficie d'environ 8 750 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 40 de la section BN sur laquelle est érigé un bâtiment.

Le bail emphytéotique serait accordé aux conditions suivantes, à savoir :

- pour une durée telle qu'il devra se terminer en 2080,
- consenti à titre gratuit, compte tenu des travaux importants qui vont être à la charge de la FCMB, notamment la démolition du bâti, les frais liés à la pollution et la construction de nouveaux bâtiments,
- frais d'établissement du document d'arpentage à la charge de la FCMB ainsi que les frais d'établissement du présent bail,
- à l'issue du bail, la FCMB devra restituer les lieux en bon état et remettre gratuitement à la Communauté urbaine toutes les structures existantes sur le tènement concerné.

Ce loyer est considéré comme inférieur à celui que l'administration fiscale devrait émettre. La FCMB fait observer qu'un loyer supérieur à celui proposé mettrait en péril l'équilibre financier de l'opération ;

Si pendant la durée du bail, le bailleur décide de céder le bien, le repreneur aura la faculté de l'acquérir prioritairement ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 6 septembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition, par bail emphytéotique, à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB), d'une partie du tènement immobilier situé 84, avenue Lacassagne à Lyon 3° dans le cadre du projet d'installation de son centre de formation professionnelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce bail.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.